

## DPE TTB extension Mention (domaine ENERGIE)

### Objectif

Être capable de réaliser un DPE TTB (sur Tout Type de Bâtiments)

Pour réaliser les missions visées par le DPE TTB il faut être en préalable détenteur d'un certificat de compétence autorisant d'aller chercher une extension " MENTION" . L'examen de certification pour obtenir l'extension Mention et d'un niveau "cognitif" supérieur à celui du DPEI ( Diagnostic de Performance Energétique Individuel appelé aussi DPE sans MENTION

L'extension mention permet donc d'effectuer des DPE (diagnostic de performance énergétique) sur "TOUS" les ouvrages :

- Tout types de Bâtiments

<b>Effectif</b>	15 stagiaires
<b>Coût</b>	Voir grille tarifs
<b>Durée</b>	2 jours
<b>Public</b>	

**Pré requis :** Pré requis formation conseillé (non obligatoire) -> Avoir des connaissances générales du bâtiment + Diagnostiqueurs possédant le DPE Individuel dit DPE sans Mention.

### Pédagogie

<b>Théorie</b>	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
<b>Moyens matériels</b>	Ordinateurs, vidéo projection.
<b>Moyens humains</b>	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
<b>Documentation</b>	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

### Programme

<b>Détail</b>	<p>JOUR 1 - Matin (4 heures)</p> <p>1. Les généralités sur le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble.</li> </ul> <p>2. La thermique du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le diagramme de l'air humide.</li> </ul>
---------------	--

3. L'enveloppe du bâtiment.

JOUR 1 - Après-midi (4 heures)

4. Les systèmes :

- les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles;
- les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- les auxiliaires des différents systèmes ;
- les notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- l'équilibrage des réseaux de distribution ;
- les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments ;
- les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique ;
- les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.

Jour 2 - Matin (4 heures)

5. Les textes réglementaires :

- les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.
- Rappel de la terminologie, et révision des connaissances de base en thermique (déperditions, renouvellement air, fuites, apports solaires, ...),
- Le cadre réglementaire : textes de référence, réglementation en vigueur, RT 2012 au 1er janvier 2013\* (\*28 octobre 2011 pour les bâtiments à usage d'habitation en zone ANRU et logements sociaux),
- Résistance thermique (coef U) des matériaux composant l'enveloppe du bâtiment (planchers, murs, parois de baie,...),

Jour 2 - Après-midi (4 heures)

- Méthodologie de calcul de la performance énergétique intégrant les éléments tels que les installations de chauffage et de refroidissement, les installations d'éclairage, l'emplacement et l'orientation du bâtiment, la récupération de la chaleur, etc....
- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques,
- Logiciel d'aide aux levées techniques sur site jusqu'à l'édition du rapport de mission DPE I (émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission).  
contrôle
- Q.C.M d'évaluation et correction contradictoire.

## Documents délivrés

Attestation de formation stipulant date de présence au stage et avis concernant réussite avec succès ou pas des examens (Après contrôle entre les compétences attendues et observées).

## **Remarque :**

Pré requis pour être éligible aux EXAMENS DE CERTIFICATION après FORMATION prodiguée par Ebtp:

- soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ;
- soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.

- FORMATION OBLIGATOIRE d'au moins 5 jours pour la Mention : Attestation de formation délivrée par EBTP.

Les thèmes sur lesquels vous allez exprimer vos acquis lors de l'examen de certification sont listés dans l'arrêté de compétence du « 2 Juillet 2018 , en annexe 3 - § 4.5.3 », et sont les suivants :

### Programme complémentaire pour la certification avec mention

La personne certifiée titulaire de la mention « diagnostic de performance énergétique à l'immeuble ou des bâtiments à usage principal autre que d'habitation » démontre qu'elle possède, en sus des compétences mentionnées aux 4.5.1 et 4.5.2 de la présente annexe, les connaissances suivantes appliquées aux immeubles et aux bâtiments à usage principal autre que d'habitation, tenant compte de leurs spécificités et de leur niveau de complexité :

Les généralités sur le bâtiment :

- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble.

La thermique du bâtiment :

- le diagramme de l'air humide.

L'enveloppe du bâtiment.

Les systèmes :

- les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles ;

- les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;

- les auxiliaires des différents systèmes ;

- les notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;

- l'équilibrage des réseaux de distribution ;

- les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur ;

- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments ;

- les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique ;

- les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.

Les textes réglementaires :

- les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.